

BERNARD LACOMBE

LES UNIONS INFORMELLES EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA:  
L'EXEMPLE DU DEUXIEME BUREAU CONGOLAIS

La présente étude se situe dans le courant actuel tentant de recentrer les faits africains dans leur contexte véritable, interne, pour sortir du débat stérile qui fait dire que l'on a affaire à des traits traditionnels ou à des traits occidentalisés quand on discute des différents phénomènes des sociétés d'Afrique. Si l'alliance est l'objet des soins attentifs des ethnographes et ethnologues on ne peut dire que le mariage, qui est la version démographique du même phénomène, soit appréhendé d'une manière objective par les démographes.

L'étude des unions est une partie importante de la démographie, ne serait-ce que pour l'étude de la fécondité et pour le montage d'enquêtes longitudinales. Mais la démographie a toujours eu comme modèle, autrefois explicite, aujourd'hui inconscient, le mariage à l'européenne où en un seul jour se concentrent — si l'on écarte le signature du contrat notarial entre les époux — cérémonies civile, religieuse, familiale et sociale (les noces) et privée (nuit de noces). Cette unité de temps et de lieu est un mythe que l'on poursuit désespérément dans les autres sociétés.

En Afrique au Sud du Sahara, le mariage peut être progressif, si l'on peut s'exprimer ainsi; de même le versement de la compensation matrimoniale, la dot, souvent considérée comme la caution légale d'un mariage, peut être répartie sur plusieurs années, ou ne pas exister quand les époux sont proches parents; parfois, les futurs sont amenés à se connaître, au sens biblique, avant que l'union ne soit fermement et socialement scellée et que les époux cohabitent. Tous ces éléments font que l'union entre un homme et une femme est un phénomène socialement diversifié, non seulement entre sociétés mais à l'intérieur d'une même société. Or la multiplicité des types d'unions n'est pas bien intégrée dans la pensée démographique, qui préfère opérer des tours de passe-passe en laissant les enquêteurs, issus de la société étudiée, trancher et décider en accord avec les enquêtés qui est marié et qui ne l'est pas. Cette attitude, qui a quelque chose à voir avec une politique de l'autruche, est pernicieuse car beaucoup d'unions sont ainsi repérées par la fécondité, et le père du dernier enfant est déclaré le mari d'une femme que l'on

Fonds Documentaire IRD



010022147

Fonds Documentaire IRD

Cote: B\*22147 Ex: 1

eût sinon classée à l'enquête comme célibataire.

Pourtant la tradition que l'on peut consulter grâce aux recherches ethnographiques devrait amener à plus de prudence. Mais, à tort, on conclut que ces traditions sont érodées par la vie moderne et classées comme curiosités. "Dans une colossale surestime de soi, l'on continue à voir l'Europe comme le centre de gravité" (Bruckner, 1983: 217), et à penser que le modèle de la famille nucléaire reste le modèle que veulent suivre toutes les sociétés et que les "aberrations" auxquelles on assiste dans les pays comme les pays africains sont des "bavures" du développement, en méconnaissant les racines culturelles profondes des aspects actuels de la vie sociale des pays africains. On croit voir des perversions dues au développement économique (version positive) ou à la dégradation culturelle (version négative), alors que c'est une forme nouvelle de traits culturels anciens qui se construit.

Notre propos est d'illustrer à la fois la question matrimoniale et ses formes multiples et l'enracinement culturel de faits modernistes en étudiant le "deuxième bureau" que nous considérons comme un type d'union dans un pays, le Congo, dont les traditions culturelles sont suffisamment riches et le présent suffisamment complexe, pour trouver à l'intérieur des unes et de l'autre les déterminants constitutifs.

Nous n'arriverons pas cependant au degré d'élaboration de Suzanne Nedjati-Allman (1978), qui pour Haïti a pu distinguer cinq formes d'unions: *rinmin ak*, *fiyansé*, *viv ak*, *marié*, *plasé*.

Nous avons utilisé pour notre étude la technique dite du Focus Group (1), en centrant les groupes interviewés sur le deuxième bureau tel que l'imaginaire congolais le trace, ou l'affabule. Les interviews ont été réalisées en français, langue véhiculaire parfaitement maîtrisée au Congo en milieu urbain. Nous ne décrivons pas à proprement parler le deuxième bureau mais nous avons voulu en tracer l'image et percer les déterminants du phénomène, fait social qui mérite mieux que les plaisanteries dont il fait l'objet en général. Derrière le discours qui désamorce l'importance du deuxième bureau, nous avons voulu, par ce maître exemple, plaider en faveur de plus de soins dans la collecte des données sur la nuptialité et l'intégration des classifications et des terminologies endogènes aux pays étudiés.

Où trouver un homme quand il n'est ni chez lui, ni au bureau? La réponse donnée au Congo est toute simple et spontanée: à son deuxième bureau.

Habituel sujet de la gaudriole, le deuxième bureau, qui est une femme entretenue, pose des questions aux sciences sociales, dont la démographie et la sociologie. L'économie, sinon politique du moins domestique, est exclue de notre analyse, ainsi que la psychologie: les données disponibles sont de toutes les façons insuffisantes pour une analyse des dimensions économiques et psychologi-

---

(1) Le lecteur intéressé par la technique mise en oeuvre peut se référer à la revue *Studies in Family Planning*, vol. 12, n. 12, December 1981, Special Issue: Focus Group Research.

ques (2), malgré leur poids évident dans le phénomène. Nous nous limiterons donc, à partir d'interviews informelles, aux dimensions sociales du deuxième bureau.

Quand on interroge les gens sur le deuxième bureau, deux réponses *immédiates* surgissent:

– la première est relative à la vanité masculine:

*“les hommes veulent paraître”*

*“entretenir plusieurs femmes, se montrer ici et là”*

*“montrer qu'on a de l'argent en situant une femme”*

(SITUER = donner une position sociale);

– la seconde réponse se réfère à une forme moderne de la polygamie:

*“en sorte (c'est) une femme”*

*“c'est une forme pour voiler la polygamie”*

*“avant, il n'y avait aucune hypocrisie; mon grand-père avait 17 femmes, (et nous) on revit cette vie sous d'autres formes”.*

Deux arguments spontanés donc:

– l'“orgueil des hommes”;

– la continuation de la polygamie.

Le premier de ces deux arguments est plus fréquemment cité par les femmes que par les hommes, mais certains hommes l'avancent aussi, ce qui représente un certain degré d'autocritique.

L'orgueil des hommes présente un double aspect:

– le premier concerne le donjuanisme masculin, aspect internationalement reconnu sur lequel nous n'insisterons pas;

– le second est relatif à des normes sociales gratifiant les comportements ostentatoires, qu'ils soient vestimentaires ou pécuniaires.

Que ces deux aspects se corroborent n'est pas douteux...

Le deuxième argument avancé lors des interviews, le deuxième bureau comme forme larvée de la polygamie, retient cependant l'attention en raison du statut social qui est ainsi accordé à ce phénomène du deuxième bureau. Celui-ci est en effet fréquent et reconnu. Il n'est donc pas innocent, du point de vue social que la référence à la polygamie soit avancée comme explication, sinon comme justification:

*“c'est une manière moderne de vivre la polygamie”.*

Autrement dit, le deuxième bureau n'est-il pas effectivement une résurgence à étudier à la lumière de ce que Roger Bastide (1960) signale pour la nuptialité des pays latino-américains: la permanence du modèle polygamique chez les populations d'origine africaine de ces pays.

Dans une recherche équivalente à la nôtre, Claudine Vidal (1977: 140) signale le même phénomène:

“Bien des hommes (...) attribuent leur goût pour les maîtresses au désir de reconsti-

---

(2) Pour celles-ci, voir les études de Claudine Vidal, 1977 et 1979 (bibliographie en fin d'article).

tuer officieusement la polygamie qui, après tout, fait partie de leur culture, même si le modernisme le réprouve”.

C'est cet aspect du deuxième bureau comme ré-interprétation moderne et urbaine de la polygamie que nous allons maintenant analyser.

Au Congo, le mariage est une alliance entre deux familles plus qu'entre deux personnes. Rien que de très classique donc. La coutume est respectée, les vins échangés, le montant de la dot défini. Si la dot elle-même n'est pas versée, on se contente de préciser l'échéancier. L'état civil et/ou religieux enregistre ou pas ce mariage. De toutes les façons, il est valide et reconnu et par les partenaires et par les familles, et par l'ensemble des acteurs sociaux.

Dans ce contexte, un deuxième bureau désigne une femme avec laquelle un homme *déjà marié*, entretient des relations reconnues et dont il assure la prise en charge morale, sociale et pécuniaire :

*“La maison, il l'achète; la nourriture, il la paye; les robes, tout”.*

*“Le deuxième bureau au Congo c'est de l'investissement; il (l'homme) construit, on l'y trouve s'il n'est pas chez lui”.*

Mais ce n'est pas une deuxième épouse, ne serait-ce que parce qu'elle *“ne souffre pas”*

(SOUFFRIR = être dans la gêne)

*“Le Congolais ne donne rien à sa femme; des femmes ne veulent pas se marier parce qu'alors elles savent qu'elles n'auront plus rien”.*

*“Le Congolais n'aime pas sortir avec sa femme de maison”.*

(d'où la nécessité d'un deuxième bureau qui remplira cette fonction)

*“L'homme maltraite sa femme”.*

*“Le gens au Congo ne sont pas censés se marier avec quelqu'un qui travaille...; si le deuxième bureau travaille, là il est bénéficiaire, alors qu'au ménage, il est exploité”.*

Ces arguments un rien cyniques sont donnés par les hommes.

L'on peut remarquer à ce propos la grande distance que les Congolais savent prendre vis-à-vis de leur propre comportement social, distance qui s'exprime essentiellement par l'humour qu'ils manifestent dans la vie quotidienne, surtout en milieu urbain.

On ne peut pas dire que le deuxième bureau soit une co-épouse et on ne peut parler de polygamie sans le mariage qui donne un statut social équivalent aux différentes femmes d'un même homme (même si l'on sait qu'en fait il n'y a pas d'égalité entre les épouses d'un même gynécée: la séniorité, le rang et les préférences du mari sont d'importants indices qui signent l'inégalité). C'est par un abus de langage que l'on peut dire que le deuxième bureau c'est *comme* l'épouse préférée; c'est *“comme”* mais ce n'est pas. Elle n'est pas mariée et peut reprendre quand bon lui semble, ou quasiment, sa liberté. Car même si la dot est versée, cette dot n'est pas socialement sanctionnée, elle est d'une validité incertaine. C'est juste *“comme”* une dot mais ce n'est qu'une somme d'argent. A la différence d'une dot qui implique tout un cérémonial social et des acteurs de rangs et d'implications

divers elle est surtout un instrument du prestige masculin. Aucun homme ne peut se laisser aller à se lancer, après rupture, dans une sordide récupération des sommes versées, quand il a su flamber avec tant de panache toutes sortes de biens!

On peut ici noter que le mariage par rapt est également un mariage que la tradition légitime. Dit Bwila en Beembe ou Kukotela Bakala en Lari (où il signifie littéralement "entrer dans la maison d'un homme"), il est toujours légalisé a posteriori par le don des vins; or ce don des vins, Kua Malu en Beembe, implique en tant que concept l'inclusion de la dot, il scelle l'échange matrimonial des groupes (Boungou, 1984).

Le deuxième bureau n'est pas pour autant une demi-mondaine entretenue:  
*"On (l'homme) peut être présenté aux parents et nul ne peut être reçu en dehors de vous"*.

*"On peut verser une dot pour un deuxième bureau"*.

Il y a donc loin sur le plan moral et social entre le deuxième bureau congolais, respectée et respectable, et la cocotte de nos comédies de boulevard. Complexes toutes deux, leurs images sont très différentes.

Ce n'est pas non plus une petite amie. Ce n'est que par un abus de langage que les jeunes l'emploient dans ce sens:

*"Les trop jeunes disent deuxième bureau pour petites amies, mais les plus vieux disent: deuxième bureau égale deuxième épouse"*.

Au Congo, c'est la maîtresse qui est dite amie. Son statut n'équivaut pas à celui du deuxième bureau, ne serait-ce que parce que sa famille n'est pas au courant, ou fait semblant de tout ignorer:

*"Une amie, pour coucher avec on l'emmène chez soi, on va chez un copain, (si l'on est marié) à l'hôtel, jamais chez elle"*.

Le deuxième bureau serait-il alors une résurgence d'un phénomène culturel ancien? (3). Il ne semble pas, ne serait-ce que parce que le deuxième bureau est systématiquement décrite comme une femme moderne, ayant un travail rémunéré, à l'indépendance relative certaine.

Ni demi-mondaine, ni maîtresse, le deuxième bureau n'entraîne donc pas l'adultère:

*"Aucun tribunal ne peut le condamner"*.

*"Le deuxième bureau c'est comme officiel"*.

*"Pour le deuxième bureau même votre femme ne peut pas faire du bruit"*.

L'épouse est d'ailleurs obligée d'accueillir les enfants nés du deuxième bureau.

A Abidjan également le même phénomène est décrit par Claudine Vidal (1979: 153):

(3) Analogue à celui mentionné dans "Baba De Karo" (Plon, Paris) par Mary Smith à propos des Haoussa du Niger: les concubines d'un prince, tout en restant elles-mêmes célibataires, sont attachées à ce prince par un lien quasiment indissoluble; entretenues par lui, elles prennent part aux fastes et aux honneurs de celui-ci.

“Ni petite amie occasionnelle, ni co-épouse, la maîtresse dite ‘deuxième bureau’ n’est pas l’apanage des bourgeois. Je suis bien incapable d’en donner une évidence statistique, on se l’imagine, mais c’est une opinion unanime que le développement de cette relation amoureuse, fulgurant, gagne maintenant tous les milieux”.

Dans son article de 1977, Claudine Vidal n’utilisait pas le mot de “deuxième bureau”. Ce terme est en effet apparu dans ces années-là. Un numéro de la *Semaine Africaine*, journal d’Abidjan, l’attribuait à une imagerie de type militaire (à l’image du Quatrième Bureau qui est celui des renseignements), fondée sur une équivalence dans la discrétion: le deuxième bureau serait une affaire d’ordre privé, discrète; cette idée est controuvée par tout l’apparat et l’art du paraître qui entoure au contraire l’existence d’un deuxième bureau. Une autre hypothèse quant à l’apparition de ce mot serait que cette expression aurait été créée par le musicien zaïrois Rochereau, qui fit un ‘tube’ sur ce thème. En fait, l’expression vient de nulle part et de partout, et elle est utilisée dans de nombreux pays francophones pour décrire un fait bien précis.

Bien sûr l’épouse légitime n’est pas pour autant satisfaite de l’existence d’un deuxième bureau; le temps n’est plus où:

*“les femmes réclamaient des co-épouses”.*

Les épouses en titre ont parfois des réactions violentes quand elles apprennent l’existence d’une liaison régulière chez leur mari:

*“elle casse tout de désespoir”*

*“elle maltraite le matériel”.*

Car elles savent:

*“que les amies sont le premier étage du deuxième bureau”*

et que:

*“le deuxième bureau dans la plupart des cas est préparé pour la relève du premier; si divorce, succession automatique”.*

D’où, pour le mari, le dilemme suivant:

— rester avec une femme vieillie prématurément, moins évoluée du point de vue intellectuel et qui, dans une société majoritairement matrilineaire (cas des classes supérieures congolaises), considère bien souvent que son mari ne fait pas partie de la famille de ses propres enfants?

*“A la maison, l’homme reste seul; il y a sa femme et ses enfants qui forment une famille et lui il a sa famille ailleurs; mais en fait il est tout seul..., il n’est pas ici mais il est mal à l’aise là”.*

(Nul ne peut masquer à l’étranger l’univers de contraintes et d’obligations qui pèse sur la vie du Congolais et le déchire).

— vivre une vie dont le modèle lui est présenté par la société moderne, modèle dont il ressent affectivement la nécessité personnelle et dont le prive un environnement social pesant et rigide.

Or précisément le deuxième bureau lui permet, dans une certaine mesure, de surmonter ce dilemme:

*“ Rester avec une femme car elle a accepté de souffrir avec vous quand vous étiez jeune, obscur et impécunieux; mais ensuite, on tombe amoureux d'une femme qui a aussi évolué, qui satisfait aux exigences de la vie moderne” (4).*

*“Être avec celle-ci sans abandonner celle-là”.*

Ainsi le déchirement éventuel vécu entre l'épouse et le deuxième bureau est le reflet de l'autre déchirement, fondamental celui-là, vécu entre tradition et modernisme. Et l'on peut s'interroger si être deuxième bureau n'est pas pour une congolaise un moyen de vivre aussi ce conflit entre une famille omniprésente qui l'enserme dans un réseau strict de rapports sociaux et une existence plus personnelle, conciliant ainsi, par un présent ambigu, l'héritière d'une tradition in-reniable avec une personnalité future en train de naître.

Il est une remarque systématiquement répétée, *“un deuxième bureau coûte cher”* qui montre que ce phénomène est un phénomène essentiellement urbain. S'il est vrai que, dans les sociétés où les hommes doivent verser une dot pour obtenir une épouse, la polygamie demande elle-même certains moyens, il n'en reste pas moins que, de l'avis général, le deuxième bureau est plus coûteux qu'une dot (5).

Le prestige attaché à la possession d'un deuxième bureau —et le terme même de “posséder” donne bien la mesure de l'ambiguïté de la possession—interdit à l'homme des économies de bouts de chandelles, ce qu'il lui est parfaitement loisible d'effectuer dans son propre ménage.

Le deuxième bureau, par le fait des dépenses qu'il occasionne, n'est donc pas à la portée de tout un chacun. Il demande des revenus importants, ne serait-ce que pour “situer” la femme: achat ou location d'une parcelle, construction d'une maison, entretien de ce deuxième ménage, entretien de la femme elle-même....Des revenus importants mais aussi des revenus réguliers, ce qui est encore plus difficile à avoir au Congo et qui est l'apanage d'une catégorie sociale bien déterminée, celle des salariés.

Sans faire de mauvais esprit, disons que le deuxième bureau suppose une épouse légitime et un bureau, ce qui réclame un emploi dans une administration ou dans une entreprise. Il est évident que ce ne sont pas les seuls bureaucrates, au sens propre du terme, qui possèdent un deuxième bureau, toute personne possé-

(4) Rappelons ici encore Claudine Vidal, 1977: 141: “pouvoir que, seule, détient la maîtresse: celui de créer un univers où se matérialisent des relations contractuelles de type bourgeois, et jamais des relations coutumières de parenté”.

(5) Voir à ce sujet pour Abidjan, l'analyse détaillée de Claudine Vidal (1977) sur la circulation des CFA (= Francs CFA; page 141): “La prodigalité des grands constitue leurs maîtresses en marchandises de luxe”. Dans son étude de 1979 (:154), on trouve la même notation: “Toute liaison entre amant et maîtresse racontée en détail et sans enjolivures, comporte une circulation non négligeable de CFA: la relation implique une constante générosité masculine”.

dant des revenus élevés et réguliers y a accès, mais il est significatif que ce soit en référence à ce genre d'emploi administratif que le terme ait été bâti.

L'on peut faire ici une remarque adjacente: il y a une correspondance entre le terme franco-congolais de SITUER une femme et celui du créole d'Haïti de PLACER. Il n'est pas anodin de noter que la langue française ait fourni, par deux mots presque synonymes, la description d'une situation sociale identique dans deux populations vivant dans une même conjoncture historique: tradition polygamique, modèle monogamique.

Bureau, salaire, ces conditions montrent assez que le phénomène est typiquement urbain. En milieu rural, il n'y a guère de raison de ne pas recourir à la polygamie: elle pose moins de problèmes et peut même être un "investissement bénéficiaire" puisque les femmes cultivent. Du reste, aucune femme d'un certain niveau intellectuel n'ira se perdre en brousse (il est déjà assez difficile d'amener les hommes à s'y rendre!).

Les deuxièmes bureaux résident donc en ville et leurs hommes (les termes de concubin, ou d'amant, ou de protecteur n'apparaissant pas très heureux ni pertinents) appartiennent aux secteurs urbains et modernes de l'activité économique nationale.

Cependant on peut se demander si les femmes placées en position de deuxième bureau n'exercent pas dans la société congolaise une fonction éminemment positive? Les réponses à une telle question sont diverses et ne permettent pas de dégager des conclusions bien nettes.

Il faut d'abord distinguer deux cas: celui où le deuxième bureau travaille aussi dans les secteurs modernes et celui où il est sans travail. Dans le premier cas, l'homme trouve chez la femme une équivalence dans les relations sociales, c'est chez elle qu'il recevra préférentiellement ses amis et ses relations. Le rang de la femme est celui d'une épouse-collaboratrice. L'épouse en titre prend alors un aspect "bobonne" au foyer. Le second cas, celui où la femme ne travaille pas, est plus proche d'une deuxième épouse:

*"Le deuxième bureau va vous laver la chemise, recevoir la famille avec qui l'épouse s'est chamaillée"*.

*"Le fait qu'il existe beaucoup de cousins oblige à un second bureau"*.

*"Si Madame est malade, elle (le deuxième bureau) s'occupe des enfants"*.

Cependant, c'est toujours chez elle que l'homme reçoit ses collègues.

*"Certaines femmes ne vous satisfont pas complètement"*

disent ces messieurs de leurs épouses; alors le deuxième bureau est là qui prend en charge toute la partie moderne et publique de la vie masculine.

On peut donc émettre l'hypothèse que, compte tenu des normes matrimoniales en vigueur, le deuxième bureau présente pour l'homme urbanisé, ayant une profession stable et bien rémunérée, une nécessité sociale. Chacun ayant sa chance, une vie parallèle moderne est socialement possible, où l'on sort entre soi sans être encombré des inégalités culturelles ni des difficultés inhérentes au système traditionnel, dont par ailleurs on ne néglige pas les avantages.

*"Ce qui fait le deuxième bureau, c'est la nécessité... sociale de la part du garçon".*

Dans cette hypothèse, le deuxième bureau est un élément constitutif essentiel de la société congolaise moderne qui trouve en elle-même de quoi faire du neuf avec du vieux.

Ainsi se pose une question que cette brève étude ne peut résoudre: le deuxième bureau, pour un "apparatchik" ou un bourgeois congolais actuel, n'est-il pas une condition nécessaire à son accession aux groupes dirigeants? L'argent et la position sociale ne sont peut-être pas à eux seuls suffisants?

Quoiqu'il en soit, on peut noter d'autres motivations que celle de la réussite sociale. Ne s'agit-il pas aussi pour le Congolais moderne imprégné de la culture et des modèles occidentaux, malgré l'idéologie marxiste-léniniste officielle, de contruire d'autres rapports entre hommes et femmes? Effectivement, tous sont formels, le deuxième bureau est aussi une affaire de sentiments tendres:

*"Besoin de partager tout ce qu'on a avec un être cher".*

*"On s'ennuie dans son bonheur quand on n'est pas assisté; quiconque a besoin d'être assisté dans son bonheur comme dans son malheur".*

La dimension sentimentale est ainsi reconnue au deuxième bureau dont il est attendu plus de fidélité que de l'épouse (ne serait-ce qu'elle, cette fidélité moralise, si cela était nécessaire, la position du deuxième bureau) (6). La complicité amoureuse entre les deux partenaires double et renforce leurs autres liens: participation aux contradictions au sein de la société congolaise entre tradition et modernisme, participation aux mêmes valeurs culturelles, au même modèle de consommation et de genre de vie; en somme, recherche pour chacun d'un partenaire à part entière.

C'est bien, en somme, ce que voulait signifier ce jeune homme qui nous confiait qu'il existe des amies de coeur et lui-même en avait deux qui "connaissent mes petits secrets". En Teke, on les appelle des Bangaluku (au masculin: Mulumu), avec lesquelles on ne couche ni se marie. Et il ajoutait après un vibrant plaidoyer pour la monogamie:

*"Si j'ai des moyens financiers, j'aurai un deuxième bureau qui pourra me secourir dans mes petits besoins, me soulager".*

La dimension affective est inhérente au deuxième bureau et, pour en parler, le jeune homme trouvera les mêmes termes qu'il appliquait précédemment à la relation Bangaluku/Mulumu.

La tradition fournirait ainsi une base culturelle à une greffe moderne: le deuxième bureau serait à la fois l'amie de coeur de la tradition et l'amie de corps de la vie actuelle.

Si la relation du deuxième bureau est véritablement une relation inter-individuelle privilégiée qui implique par nécessité sociale la famille de la femme

(6) Marijke Vandersypen (1977: 101) signale que les "femmes libres" de Kigali sont réputées plus fidèles que les autres, légitimes.

(laquelle a tout intérêt à cette implication), il n'est pas étonnant de constater que la famille de l'homme n'intervient jamais en tant que telle. Elle a d'ailleurs tout à y perdre, le deuxième bureau étant un gouffre qui engloutit maints revenus:

*"On va même jusqu'à dire que vous êtes ensorcelé et ça fait des problèmes".*

Cette constatation confirme la différence radicale entre un deuxième bureau et une seconde épouse, même préférée. Une deuxième épouse, quel que soit son rang, est une concrétisation d'alliance entre famille donatrice et famille réceptrice.

En possédant un deuxième bureau, les hommes ont le sentiment de rendre un grand service au pays:

*"Au Congo, disent-ils, il y a plus de femmes que d'hommes".*

Le démographe sait combien cette croyance, générale en Afrique (7), est erronée. Il y a tout autant, sinon davantage, de jeunes adultes du sexe masculin que du sexe féminin: il naît plus de garçons que de filles (de 103 à 105 contre 100) et surtout la mortalité des femmes au premier accouchement est sévère. Bernard Guillot, fin observateur de la démographie congolaise, note un déficit en femmes dans les groupes des jeunes adultes (8).

Toujours avec la même bonne conscience, ces messieurs arguent que, sans l'institution du deuxième bureau, beaucoup de filles se marginaliseraient:

*"il faut intervenir pour empêcher ces filles de glisser vers l'asocial"*

*"il faut protéger ces jeunes filles d'aller avec un chômeur, un délinquant"*

(un DELINQUANT est un jeune désœuvré, jean serré aux chevilles, jambes légèrement bombées, chemise à col fermé au dernier bouton, coiffure rase à taille particulière, passée au cirage; ceux de Pointe-Noire, dits aussi les "Parisiens", raffolent des vélo-solex; ce sont plutôt de jeunes snobs bien sympathiques que des garçons louches vivant de rapines).

*"Si un homme ne se rabat que sur une (femme), les autres vont souffrir".*

En faisant une bonne action que réclame leur sens civique, les hommes ont le sentiment de répartir une richesse, ce que tout le comportement culturel congolais, pour ne pas dire africain, incline à faire.

Cette raison est aussi reconnue par les femmes interviewées, cependant moins sensibles à l'aspect altruiste de comportement de leurs compatriotes mâles. Le deuxième bureau est, pour elles, une manière de surmonter un chômage qui, à égalité de diplômes, les frappe au moins autant que les hommes. Il permet aussi d'aider les parents dans le besoin.

Finalement dira un de nos interlocuteurs:

*"On peut mettre ces jeunes femmes à l'aise...; grâce à ça elles peuvent se payer des choses, faire leur bonheur, maintenir leur honneur".*

(7) Le titre d'une des parties de l'étude de Claudine Vidal, 1977 est: "Il y a trop de femmes à Abidjan".

(8) B. Guillot, 1968, 27 et 31.

Et pour conclure, un autre explicitera parfaitement la divergence d'intérêt entre les deux sexes, parties prenantes dans l'existence du deuxième bureau: *"ce qui fait l'existence du deuxième bureau, c'est la nécessité matérielle de la part de la fille. sociale de la part du garçon"*.

Ce qui permet de comprendre des expressions comme:

*"le deuxième bureau, moeurs d'une nation...; ce n'est pas un acte que quelqu'un pose, c'est des moeurs"*.

Besoin de refuge intellectuel, matériel, affectif pour les deux partenaires (être un deuxième bureau n'étant en rien infamant --en posséder un étant prestigieux, et la femme participe en quelque sorte à ce prestige--), qu'est-ce qui peut pousser une femme jeune, dotée d'une formation et d'une profession à préférer être deuxième bureau qu'épouse?

La question n'est pas innocente et nos interlocuteurs et nos interlocutrices ont bien vu le piège qu'elle recèle. Les réponses renvoient aux deux thèmes repérés dans l'analyse: l'intérêt pécuniaire, l'intérêt de prestige. Mais elles ne sont pas toujours convaincantes: l'intérêt pécuniaire n'est pas évident pour une femme économiquement libre de ses choix, l'intérêt de prestige se réduit si l'homme n'a pas une position sociale éminente.

Citons les autres raisons avancées:

*"Une femme qui travaille trouve toujours à redire à un homme, alors elle préfère vivre dans le célibat"*.

(le célibat féminin au Congo n'a rien de très monacal et ne ralentit guère la fécondité);

*"Peux-tu faire de moi une femme évoluée?"* répond la femme qui est demandée en mariage.

(être deuxième bureau est une garantie d'indépendance et permet de ne pas être bloquée dans son développement culturel et personnel);

*"Les femmes ne veulent pas se marier, elles ont trop souffert du comportement des hommes"*.

(les hommes comme les femmes font référence aux déceptions sentimentales qui émaillent la vie de ces dernières; de nombreux exemples sont fournis,...).

Finalement la liberté réciproque, qui est en quelque sorte l'inverse de l'intérêt, est avancée comme une des raisons qui fondent l'existence du deuxième bureau:

*"des femmes veulent la liberté"*

*"liberté réciproque contre les mariages"*.

On retrouve les mêmes conclusions que précédemment.

Le deuxième bureau implique un désir de rapports interpersonnels affectifs et intellectuels riches. Le couple marié congolais ne présente pas aux dires de nos interlocuteurs de garanties de ce point de vue. Les époux apparaissent plutôt déchirés entre un ménage de type moderne (famille nucléaire) et une famille élargie omniprésente, pesante et intervenant sans vergogne dans les affaires du couple. Déchiré aussi entre un milieu rural qui déverse des cousins à peine con-

nus n'importe quand pour une durée indéterminée, et un milieu urbain moderniste sinon moderne avec ses contraintes rigoureuses, le ménage congolais paraît à l'observateur étranger plus composé de conjoints rivaux que d'alliés, rivaux sur le plan de la parenté (reconnaissance des enfants, ceux-ci à la charge du père et revendiqués par leur oncle utérin) et n'ayant pas en commun la vie affective que nos interlocuteurs attribuent à leurs parents et grands-parents.

Avant de conclure, nous voudrions risquer une ultime interprétation, risquée, fragile, mais incontournable.

Les systèmes de parenté des sociétés congolaises les plus nombreuses sont matrilineaires ou à forte connotation matrilineaire (la parenté se détermine par les femmes des lignées). L'homme, nous en avons déjà fait la remarque, est fréquemment "dépossédé" de ses enfants, qu'il a pourtant eus à charge. Il peut même estimer que ceux-ci ne sont pas de sa famille ainsi qu'une petite recherche menée dans le Mayombe nous l'a montré (la majorité des sujets masculins interrogés ayant conclu que leurs propres enfants ne faisaient pas partie de leur famille). Dans ce contexte, le deuxième bureau ne serait-il pas une reconnaissance implicite du poids nouveau que l'homme, en tant que père, acquiert dans la parenté au Congo, même chez les Kongo?

*"C'est le père qui rassemble les femmes pour avoir des enfants, et c'est ce mouvement-là qui est le plus important et détermine la parenté".*

Ainsi se décèle parfois au cours des discussions sur le deuxième bureau une connotation patrilinéaire: tenir pour essentiel le rapport paternel, refondre la parenté ou du moins l'incliner du père au fils au détriment de l'orientation oncle utérin/neveu... Le deuxième bureau comme essai d'une tentative à long terme et pas seulement situation vécue d'une monogamie plurielle et contradictoire.

Dans une recherche sur la Guadeloupe, Jacques André (1982) signale les conséquences de la famille "matrifocale" sur l'image du père, du mari et du gendre. On peut s'interroger ici sur la matrilinearité des populations Kongo. Ce système dépossède le père des enfants et donc, dans cette perspective, le deuxième bureau serait une amorce de solution pour l'homme de devenir un père à part entière, de qui procéderait tout et qui cesserait d'être un "intrus", comme le signale J. André pour la Guadeloupe où, d'où le titre de son article, les pères vont jusqu'à tuer la mère de leurs enfants pour pouvoir, si l'on peut s'exprimer ainsi, affirmer la légitimité de leurs prétentions paternelles.

Mais, quand on considère la question du point de vue féminin, on peut se demander si pour une femme, le fait d'être deuxième bureau, ne lui permet pas de s'assumer une transition d'une structure lignagère, matrilineaire certes mais patriarcale cependant, vers une structure atomisée et matricentrée. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le deuxième bureau est riche de potentialités.

Qu'est au bout du compte ce deuxième bureau? C'est, et ce n'est pas, une concubine, une deuxième épouse, une maîtresse, une compagne..., c'est tout ceci sans l'être. Mais ce que l'on peut dire c'est qu'il est nécessaire. Si la preuve du pudding est qu'on le mange, celle du deuxième bureau c'est d'exister, même si cette

existence se situe plus sur le plan de l'imaginaire de la société congolaise que sur celui de son fonctionnement réel. Autrement dit, même si le deuxième bureau "à l'état pur" n'existe pas, les deuxièmes bureaux, eux, existent, multiples et variés, éphémères ou permanents. Le phénomène n'est pas limité au Congo, il a des formes ailleurs, dans d'autres pays africains. Il serait nécessaire de mieux observer son fonctionnement, ses variations, son rôle dans les sociétés qui tendent à plus de modernité, selon les perspectives qui viennent d'être présentées. Il faudrait aussi analyser sa fonction de redistribution des richesses, son influence en matière démographique (influence masquée au Congo par la facilité avec laquelle les enfants s'y font). Le "statut" des enfants nés d'un deuxième bureau (ne seraient-ils pas plus "légitimes" que les autres nés hors mariage, "enfants de brousse" ou "enfants dans la rue", à tout le moins mieux entourés affectivement), etc.

En tout cas concluait un interlocuteur:

*"le deuxième bureau est solidement assis...; mœurs d'une nation"*.

En tant que mœurs d'une nation, est-il un épiphénomène dans la construction de la nation congolaise, ou au contraire un élément constitutif de cette nation en devenir? C'est en tout état de cause un signe, et nous avons tenté de le déchiffrer, ici et maintenant, avec ses racines et dans ses évolutions possibles.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ANDRE J. (1982), *Tuer sa femme ou de l'ultime façon de devenir père*, L'Homme, Avril-juin 1982, XXII (2): 69-86.
- BASTIDE R. (1960), *Problèmes de l'entrecroisement des civilisations et de leurs oeuvres* in Georges Gurvitch (ed.), *Traité de Sociologie*, PUF, Paris, 1960, pp. 315-332.
- BONGOU G. (1984), *Dynamique de l'association Ngwaka chez les Beembe de la République Populaire du Congo - Etude en milieu rural et urbain*, ORSTOM, Brazzaville: 265.
- BRUCKNER P. (1983), *Le sanglot de l'homme blanc*, Tiers Monde, culpabilité, haine de soi, Le Seuil, Coll. Histoire Immédiate, Paris: 316.
- GUILLOT B. (1968), *La Terre Enkou. Recherches sur les structures agraires du plateau Koukouya*, 2 T. multigr., ORSTOM, Paris: 188 (publié chez Mouton and C<sup>o</sup>, Paris, 126 pp.+ fig.+ phot., cartes).
- NEDJATI-ALLMAN S. (1978), *Rapport sur le questionnaire de l'enquête haïtienne de fécondité - étude linguistique*, WFS, Port-Au-Prince, Février 1978: 48+39.
- VANDERSYPEN M. (1977), *Femmes libres de Kigali*, Cah. d'Et. Afr. 1977, n. 64, XVII (1): 95-120.
- VIDAL C. (1977), *Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, féminin*, CFA, Cah. d'Et. Afr., 1977, n. 65, XVII (1): 121-153.
- VIDAL C. (1979), *L'argent fini, l'amour est envolé*, L'Homme, XIX (3-4), 1979: 141-158.

## RESUME

Le mariage est une forme juridique des unions privilégiée par les études démographiques; or à côté du mariage proprement dit existent d'autres formes d'union dont fait état la littérature anthropologique. L'auteur centre son étude sur l'union dite "deuxième bureau" au Congo, Zaïre et Côte d'Ivoire. Il relève dans le deuxième bureau à la fois des traits liés au passé (polygamie) et des traits sociologiques liés à la vie moderne (rapports interpersonnels affectifs, prééminence du père sur l'oncle dans des parentés matrilineaires), à la vie urbaine (plus grande indépendance des femmes), à des rapports économiques essentiellement monétaires. L'enquête a utilisé la méthode des "focus groups".

## RIASSUNTO

Il matrimonio è il tipo di unione più largamente studiato dai demografi, ma accanto al matrimonio propriamente detto esistono altre forme di unione descritte dalla letteratura antropologica. L'autore analizza il tipo di unione detto "secondo ufficio" in Congo, Zaire e Costa d'Avorio. Egli sottolinea nel "secondo ufficio" sia tratti legati al passato (poligamia) sia tratti sociologici legati alla vita moderna (rapporti interpersonali affettivi, preminenza del padre sullo zio nelle parentele matrilineari), alla vita urbana (maggiore indipendenza delle donne), a rapporti economici essenzialmente monetari. L'indagine ha utilizzato il metodo dei "focus groups".

## SUMMARY

Although marriage proper is the type of union most widely studied by demographers, other types have been described by anthropologists. The author analyzes the informal type of union called "deuxième bureau" (second office) in Congo, Zaire and Ivory Coast. He points out to aspects of the phenomenon which pertain to tradition (polygamy) as well as to sociological aspects linked to modern lifestyles (affectivity in interpersonal relationships, preeminence of the father over the uncle in matrilineal kinship systems), to the urban way of life (greater feminine independence) and to essentially monetary economic relationships. The survey method was based on "focus groups".

COMITATO ITALIANO PER LO STUDIO  
DEI PROBLEMI DELLA POPOLAZIONE

# GENUS

RIVISTA FONDATA DA CORRADO GINI

EDITA SOTTO IL PATROCINIO DEL  
CONSIGLIO NAZIONALE DELLE RICERCHE

*Estratto*

Volume XLIII - n.1-2

GENNAIO-GIUGNO 1987

---

SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE-GRUPPO IV (70%)-TRIMESTRALE